



POSTULAT

Auteur	Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Corinne Card, Les Vert.e.s et Rahel Pirovino-Indermitte, CVPO
Objet	Des offres scolaires pour le midi dans tous les cycles d'orientation du canton
Date	10/06/2022
Numéro	2022.06.300

La loi en faveur de la jeunesse prévoit dans son article 32 qu' « il appartient aux communes, ou aux groupements de communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire. »

Cette disposition légale, votée en l'an 2000, a contribué au fort développement des crèches et UAPE dans notre canton. Le Valais a en effet doublé ces places d'accueil pour les enfants jusqu'à 12 ans depuis 2009, pour atteindre 9287 places en décembre 2021, ce qui a permis à de nombreux parents de concilier plus aisément la vie privée et la vie professionnelle.

Ce constat positif masque une faiblesse. En effet, si la prise en charge est assurée durant l'école primaire de manière satisfaisante, ce n'est pas le cas dans tous les cycles d'orientation (CO), dont certains ne prévoient pas une prise en charge à midi pour les parents qui en font la demande. Dans certaines régions du Valais, nous nous retrouvons dans la situation peu confortable, dans laquelle des parents peuvent compter sur une garde à midi durant l'école primaire et organisent leur vie en conséquence. Mais dès que leur enfant rejoint un CO, ce soutien s'interrompt. Cette situation est d'autant plus discutable que les CO ont pour nombre d'entre eux une portée intercommunale, et nécessite dès lors des trajets plus longs organisés et financés par les communes.

Conclusion

Forts de ce constat, nous demandons au Département de l'économie et de la formation de modifier la loi en faveur de la jeunesse, afin de garantir sur l'ensemble du canton un accueil à midi dans les cycles d'orientations, sur le modèle de l'accueil proposé à l'école primaire.